

EN PARTENARIAT AVEC



Mardi 25 novembre 2025 | Paris ou distanciel

REDRESSEMENTS FISCAUX

Actualité 2025



JOURNÉE PRÉSIDÉE PAR

Gilles BACHELIER

Président de chambre (h.)
CONSEIL D'ÉTAT



Suivez
l'évolution
de ce
programme



Une attestation vous sera remise
validant 7 heures de formation



Très complète et
éclairante



Échanges entre professionnels très
compétents sur les sujets évoqués



Actualité et mise en perspective
avec la pratique



Alain BARBOT

Responsable de l'Offre en Comptabilité - Fiscalité
abarbot@efe.fr

Le montant des redressements fiscaux notifiés représente chaque année plus de 20 milliards d'euros pour les entreprises et les particuliers. Il est toujours indispensable de les décrypter pour anticiper les impacts sur vos droits et obligations.

L'administration fiscale prône le dialogue avec les contribuables. Elle est portée par la lutte contre les pratiques, positions et opérations fiscales qu'elle estime contraire aux textes. Toutefois, tous les redressements ne se terminent pas devant les juges pour apparaître sur la place. Il est important de connaître l'actualité des chefs de redressements en cours et les points d'attention de l'administration fiscale.

Cette 24^e édition voit s'initier un partenariat avec l'A3F avec qui nous enrichissons cet incontournable rendez-vous de fin d'année. Je vous donne rendez-vous en présentiel ou à distance ce prochain mardi 25 novembre !



A3F, L'ASSOCIATION FRANÇAISE DES FEMMES FISCALISTES

- La fiscalité des entreprises et des particuliers est devenue aujourd'hui l'un des enjeux économiques majeurs de notre société, tant au niveau de sa complexité, de ses perpétuels changements que de ses enjeux politiques et éthiques.
- L'A3F est un réseau de femmes fiscalistes, exerçant en entreprise ou en tant que conseil, au sein de l'administration fiscale, de la magistrature ou du corps professoral, ayant pour ambition de réfléchir aux problématiques spécifiquement fiscales et à leurs enjeux. L'Association porte également une attention particulière à l'évolution et à la valorisation des carrières professionnelles des femmes au sein de la communauté fiscale.

ORGANISATION DE LA JOURNÉE

- Accueil des participants : 8h45
- Ouverture des débats : 9h00
- Déjeuner de 12h30 à 14h00
- Café-Networking de 15 minutes à 10h30 et 16h00
- Clôture de la journée à 17h30

POUR QUI ?

- Directeurs et responsables juridiques et fiscaux
- Responsables contentieux
- Directeurs administratifs et financiers
- Directeurs et secrétaires généraux
- Responsables comptables et experts-comptables
- Avocats et conseils

POURQUOI ?

- Bénéficier des commentaires d'éminents membres du Conseil d'État
- Faire le point et maîtriser les redressements en cours exposés et commentés par des avocats fiscalistes de renom
- Maîtriser l'évolution des contrôles fiscaux et des procédures de redressement de l'administration en matière de fiscalité interne et internationale

COMMENT ?

- Cette journée est organisée sous forme de tables rondes réunissant les meilleurs spécialistes dans leur domaine de compétences
- Cette conférence est conçue sous une forme interactive. Vous avez la possibilité de réagir et de poser des questions aux intervenants à tout moment
- Une documentation détaillée reprenant l'ensemble des points débattus au cours de la journée sera remise en début de séance

LES ACQUIS

- Sécuriser vos pratiques fiscales et mettre en place vos opérations fiscales sans risque
- Mettre en œuvre des stratégies fiscales en tenant compte des redressements fiscaux réalisés en 2025
- Maîtriser les chefs de redressement les plus sensibles du moment et anticiper les risques de rehaussements



Note de satisfaction



5/5



Formation d'actualité
riche et complète.



Complet et précis.



Très bien conforme à mes
attentes, je recommande.

MARDI 25 NOVEMBRE 2025

ATTENTION

Le programme est susceptible d'être modifié en fonction des redressements et actualités jusqu'au jour de la conférence

JOURNÉE PRÉSIDÉE PAR :



Gilles BACHELIER
Président (H) de chambre
CONSEIL D'ÉTAT

AVEC LA PRÉSENCE EXCEPTIONNELLE DE :



Olivier FOUQUET
Président de Section (h)
CONSEIL D'ÉTAT



Marie-Astrid DE BARMON
Conseillère d'État
CONSEIL D'ÉTAT



Benoît BOHNERT
Président adjoint de la section des finances
CONSEIL D'ÉTAT



Marianne BEURTHET
Directrice fiscale Groupe
GROUPAMA
Représentante *BF*

AVEC LES AVOCATS ET EXPERT-COMPTABLE :



Armelle ABADIE
Avocat Associée
CMS FRANCIS LEFEBVRE
Représentante *BF*



Frédéric BERTACCHI
Avocat Associé
CMS FRANCIS LEFEBVRE



Bruno GOUTHIERE
Avocat Associé
CMS FRANCIS LEFEBVRE



Éric QUENTIN
Avocat Associé
HOCHE SOCIÉTÉ D'AVOCATS



Thomas PERROT
Avocat Associé
SKADDEN ARPS SLATE MEAGHER & FLOM



Betty TOULEMONT
Avocat Associée
TZA TOULEMONT ZAPF AVOCATS ASSOCIÉS
Représentante *BF*



Nicolas SUSSAN
Expert-Comptable,
Commissaire aux Comptes
CABINET SUSSAN & ASSOCIÉS
Vice-Président de la Commission fiscale du Conseil National de l'Ordre des Experts-comptables

Le programme est susceptible d'être modifié en fonction des redressements et actualités jusqu'au jour de la conférence



8h45 Accueil des participants

9h00 **REDRESSEMENTS EN IS**

Titres de participation

- Qualification de titres de participation ou de titres de placement, notion d'erreur délibérée
- Régime d'imposition des titres de participation (assiette)

Régime des sociétés mères et filiales

- Opérations de repos ou de pension de titres
- Quote-part de frais et charges et perte de change

Intégration fiscale

- Régime des distributions
- Remise en cause des crédits d'impôt reportables
- Amendement Charasse

Charges financières

- Qualification d'entreprises liées
- Justification du taux d'intérêt entre parties liées situation du débiteur et du créancier
- Subordination de la déduction des intérêts servis à un prêteur lié à leur imposition au niveau de ce dernier

Aides aux filiales et recapitalisations : qualification de la nature de l'aide

Provisions et amortissements

- Provisions pour dépréciation de titres en l'absence de liquidation

Restructurations d'entreprises

- Incidences sur le droit au report des déficits
- Recapitalisation pré-cession

Opérations intragroupes à l'épreuve de l'acte anormal de gestion

- Management fees : état des lieux post jurisprudence Collectivision
- Apports et cessions à prix majorés ou minoré

Crédit d'impôt recherche : typologie des redressements les plus fréquents

14h00 **REDRESSEMENTS EN MATIÈRE DE TVA**

- Redressements en matière de droit à déduction
 - Le casse-tête des sociétés holdings
 - La question des régularisations de TVA antérieurement déduite
 - Quels sont les schémas de fraude en cours ?
- Redressements en matière de TVA collectée
 - Redressement établissements stables : de la question de la prescription et des sanctions applicables en matière de TVA
 - No show, indemnités, etc...comment définir l'existence d'un service
- Actualité des redressements en matière de taxe sur les salaires
 - Remise en cause de la sectorisation
 - Quelle définition retenir pour l'affectation du personnel salarié ?

15h00 **REDRESSEMENTS EN FISCALITÉ INTERNATIONALE**

- Quels contrôles des sociétés étrangères exerçant une activité occulte en France ? Dans quels cas l'administration considère-t-elle qu'elles ont un établissement ou un siège de direction en France ? Quelles conséquences en tire-t-elle ?
- Versements de dividendes à des non-résidents
 - Quels contrôles de la notion de résident et de celle de siège de direction effective ?
 - Quelle vérification de l'assujettissement à l'impôt du bénéficiaire pour l'application des conventions fiscales ?
 - Comment démontrer que la condition tenant au bénéficiaire effectif est remplie ?
 - Dans quel cas y a-t-il abus ou montage artificiel ?
- Article 182 B du CGI : retenue à la source sur les redevances et rémunérations de services rendus par des non-résidents
 - Quels contrôles du champ d'application de la retenue, notamment concernant les services non fournis en France mais utilisés en France ?
 - Quels contrôles des modalités d'application de la retenue : assiette, taux, redevable, etc. ?
- Imposition des revenus de source étrangère : comment éliminer la double imposition ?
 - Comment calculer et imputer le crédit d'impôt ?
 - Quelles sont les cas de refus opposés par les services fiscaux ?
- Prix de transfert : quelles pratiques et quels redressements en matière de prix de transfert ? Comment choisir la bonne méthode de détermination des prix ?
- Quelle déduction des frais financiers à l'international ?
- Quelle mise en œuvre pratique de l'article 209 B du CGI lors des contrôles fiscaux ?

16h15 **REDRESSEMENTS EN FISCALITÉ LOCALE**

Taxe foncière et CFE

- Révision foncière des locaux professionnels : existe-t-il en taxe foncière un droit de suite de l'acquéreur sur les obligations déclaratives initiales du vendeur
- Les risques de redressements liés à la notion d'unité d'évaluation
- État des débats sur les catégories et les pondérations
- Locaux industriels : les risques liés aux changements de la doctrine administrative

CVAE

- Plus-values de cession d'immeuble : quels risques de rehaussement de la valeur ajoutée ?
- Établissements nouveaux ou repris : comment mettre en œuvre les exonérations facultatives ?

Autres taxes

- Les subtiles évolutions de la notion de l'établissement en TASCOM
- La notion de bureau et ses dépendances en TSB

**POUR VOUS INSCRIRE
SCANNEZ CE QR-CODE**

ou rendez-vous sur le site www.efe.fr



Vous recevez cette information de la part de EFE (Groupe ABILWAYS).
Si vous ne souhaitez plus recevoir de sollicitations de la part du groupe ABILWAYS :
DPO - 18-24 rue Tiphaine, 75015 Paris ou correctionbdd@abilways.com.

Rejoignez EFE sur LinkedIn



EFE - Edition Formation Entreprise

INFORMATIONS PRATIQUES

DATE ET LIEU DE LA CONFÉRENCE

Mardi 25 novembre 2025

Paris ou à distance

Le lieu de la conférence vous sera communiqué sur la convocation qui vous sera transmise 10 jours avant la date de la conférence

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

EFE - Département formation
18-24 rue Tiphaine, 75015 Paris
serviceclient@abilways.com - www.efe.fr
Tél. : 01 85 53 27 10

RENSEIGNEMENTS PROGRAMME

Posez vos questions à Alain Barbot
abarbot@efe.fr

PARTICIPATION (TVA 20 %)

TARIF HT	NORMAL	SPÉCIAL*
1 jour	1 095 € HT	795 € HT

* Tarif réservé aux membres de l'A3F sur justificatif, non cumulable avec toute autre réduction

** Non cumulable avec toute autre réduction

Ce prix comprend le déjeuner, les rafraîchissements et les documents remis pendant la conférence.

**les acteurs de
la compétence**

Membre de la Fédération
Les acteurs de la Compétence

